



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 15

Date de la convocation :

12/01/2023

Date d'affichage :

12/01/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 19 janvier 2023

L'an deux vingt-trois, le 19 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CARTIER Marie-Laure, CONSTANTIN Martine, HUMBLOT Valérie, IMBERT Stéphanie, MARTZLOFF Laetitia et Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali, BOULAHYA Rachid, CAKIR, Suayib, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy,

Procuration : Madame AUSSENAC Laurie donne procuration à Monsieur Jean MATHELIN, Monsieur GANEE Roger donne procuration à Madame HUMBLOT Valérie

Absent(s)-excusé(s) :

Absent(s)-non excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Madame LABELLE Aurélie

Président de séance : Madame HOSTALIER Valérie

Objet de la délibération : N° 2023-002 – Approbation du bail commercial avec Madame Michelle P pour l'accueil d'un salon de coiffure dans l'Ancien Périscolaire

Vu le Code Général des Collectivités ;

Vu le Code général de la propriété des Personnes Publiques ;

Vu la proposition de Madame Michelle P. habitante à Saint-Usage du 24 aout 2022, d'ouvrir un salon de coiffeur sur la commune dans le site de l'Ancien Périscolaire au RDC ;

Vu l'avis des Comité Travaux et Patrimoine du 20 octobre 2022 et 22 décembre 2022 ;

Vu la délibération 2022-048 portant proposition de conclusion d'un bail commercial pour l'installation d'un salon de coiffeur dans le site de l'Ancien Périscolaire

Considérant que Madame Michelle P. propose de réhabiliter l'entièreté du rdc du bâtiment de l'Ancien Périscolaire pour créer un salon de coiffeur. L'ensemble des travaux de réhabilitation (hors mur et voûtes) et de mise aux normes serait à la charge de Madame Michelle P ainsi que l'ensemble des charges afférentes à ce bâtiment notamment celle liée aux autres usages du bâtiment. La commune conclurait un bail commercial devant Notaire pour un montant de 150 €/mois pour les trois prochaines années. Ce bail serait ensuite d'un montant pour un montant de 400 €/mois ;

Le Conseil Municipal décide à la majorité

Article 1 : Il est proposé d'approuver ce bail commercial signé avec Madame Michelle P pour l'accueil d'un salon de coiffure dans l'Ancien Périscolaire dans les conditions définies.

Article 2 : D'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Nombre de voix pour	11	Abstentions	2
Nombre de voix contre	2	Ne prend pas part au vote	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'V. Hostalier'.

Valérie HOSTALIER

Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Publié le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation), consisting of the letters 'SLO' in a stylized, italicized font.

ID : 021-212105779-20230119-2023002-DE